

Table des Matières

CONTEXTE GLOBAL	1
Actions en faveur des femmes : contraintes et résultats.	
I- DOMAINES CRITIQUES D'INTERVENTION : RESULTATS ET CONTRAINTES	5
A/ LES POLITIQUES PUBLIQUES ET OBJECTIFS STRATEGIQUES	5
A/1 Education, Formation et Information : facteurs de promotion sociale et de lutte contre l'analphabétisme	5
A/2 Les politiques publiques et les objectifs stratégiques : la Femme et l'Economie	6
A/3 Les politiques publiques et les objectifs stratégiques : Femme et Santé	9
A/4 Les politiques publiques et les objectifs stratégiques : Femme et Lutte Contre toutes formes de Violence fondée sur le Genre.....	9
B / RESULTATS ET CONTRAINTES	10
B/1 Education, Formation et Information	11
B/2 Femme et Economie	11
B/3 Femme et Santé	11
B/4 Femme et Lutte Contre toutes formes de Violence fondée sur le Genre	12
C/ ENSEIGNEMENTS	13
C/1 Education, Formation et Information	13
C/2 Femme et Economie	13
C/3 Femme et Santé	13
C/4 Femme et Lutte Contre toutes formes de Violence fondée sur le Genre	14
II- L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL	15
A / Réalisations Juridiques et Institutionnelles	15
B / Nouveau Paysage Institutionnel	16
C / Actions Engagées	16
D / Les Associations Féminines	17
Réalisations.....	17
Contraintes et défis.....	18
II- LES GRANDS DEFIS ET LES PERSPECTIVES	19
RECOMMANDATIONS	21
ABREVIATIONS	23
BIBLIOGRAPHIE	24

Rapport National Beijing +10

CONTEXTE GLOBAL

Dans les mois qui ont suivi l'adoption du programme d'action de la Conférence de Pékin sur les femmes, les pouvoirs publics marocains ont mis au point un plan d'action consacré à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. Le Royaume du Maroc de la décennie 1996-2005, offre un contexte global favorable à l'émancipation des femmes, d'autant plus favorable qu'il s'accompagne d'une forte volonté politique, de la part de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, - comme en témoignent les extraits de discours ci dessous -, du gouvernement et de l'ensemble des forces vives de la nation. La stratégie émergente se trouve assortie d'une série de mesures concrètes et audacieuses dans tous les secteurs de la vie, visant à accélérer le processus de transformation sociale dans le sens du progrès et de la prospérité.

" Le monde islamique n'a d'autres moyens de surmonter les difficultés qui se dressent devant lui dans les domaines de l'édification, du progrès et du développement, que d'associer la femme à la promotion de la société, aux plans scientifique et pratique." 22 mars 2000

" Nous aspirons à ce que la Femme marocaine bénéficie d'un traitement plus juste et équitable, dans tous les domaines de la vie nationale." 11 octobre 2002

"En ce jubilé de la révolution du roi et du peuple, la meilleure expression de fidélité à son esprit (...), réside dans la concrétisation de notre ferme volonté de rendre justice à la femme marocaine. Car à moins de l'honorer dignement et de l'affranchir de toutes les formes d'injustices qui pèsent sur elle, la démocratie et les droits humains risquent d'être dénués de toute consistance." 20 août 2003

Actions en faveur des femmes

Aujourd'hui le principe à valeur constitutionnelle d'égalité entre les femmes et les hommes est acquis en droit, et en passe d'être consacré davantage dans les faits. En pleine mutation et confronté aux exigences de la globalisation de l'économie, le pays se trouve résolument engagé dans un processus de démocratisation et de modernisation de la société, comme un préalable et un impératif inéluctable pour atteindre un taux de croissance de 5% par an, facteur de développement économique et social et de lutte contre la pauvreté, dont il est conscient qu'elle est source de toutes les misères humaines, véritable obstacle à la cohésion et à la stabilité sociale.

La nouvelle stratégie du pays, s'est traduite concrètement par la mise en œuvre de réformes qui tiennent compte des potentialités et des atouts remarquables dont il dispose, mais également du poids des obstacles et des défis à relever.

a) le Maroc s'est attelé à réformer plusieurs secteurs de la vie publique et institutionnelle, en vue de favoriser la mobilisation des énergies, dont les femmes ont été reconnues comme un potentiel à canaliser; et ce depuis le débat national à la fin des années 90.

Pour la première fois dans l'histoire du Maroc, la question féminine mobilise politiquement, fédérant les consciences pour une plus juste appréhension du réel économique et social du Royaume; posant comme préalable à toute démocratie, l'égalité des sexes dans tous les secteurs de la sphère publique et au sein de la famille. La participation des femmes devient alors, une préoccupation majeure, dans les politiques de développement durable.

b) Cette prise de conscience a favorisé l'esprit de cohérence et d'efficacité qui va caractériser toutes les réformes macro-économiques, en intégrant timidement, la dimension genre dans l'élaboration des programmes de développement socio-économiques du pays, notamment à partir de 2000, dans le cadre de la planification et depuis 2003, dans le cadre du budget.

Elle a également permis, par la création d'un ministère chargé de la condition de la femme, de la protection de la famille et de l'enfance et de l'intégration des personnes handicapées, de renforcer institutionnellement, les mécanismes de promotion, de suivi et de contrôle, pour veiller à l'application

des politiques et programmes en faveur des femmes, conformément à l'esprit du chantier des réformes, dont voici quelques grands axes.

- ♦ La reconnaissance constitutionnelle des droits humains, tels qu'ils sont reconnus universellement, déclinés de plus en plus dans les politiques publiques, ne peut faire l'impasse du volet protection des droits des femmes et des enfants (ex : la Charte de l'éducation et de la formation);
- ♦ Le développement humain pour une société plus équitable et à l'abri du besoin, dans le sens d'une réduction sensible des disparités entre le monde rural et le monde urbain, des écarts au niveau socio-économique et infrastructurelle; avec la mise en place de programmes : BAJ1 (priorités sociales), PAGER (eau potable), PNRR (lutte contre la pauvreté), PERG (électrification). Tous ces programmes ont permis (2001-2002), une augmentation de 50% du taux de desserte en eau potable et en électrification des zones rurales ;
- ♦ La mise à niveau de l'économie du pays comme facteur incontournable d'intégration à l'économie mondiale ; de croissance économique partagée, génératrice d'emplois (taux de chômage de 19,5% en 2001, dont 30% de diplômés du supérieur) et de revenus (taux de croissance de 3,5% entre 1996 et 2002, malgré la persistance de la sécheresse) ; et de lutte contre la pauvreté (19%) largement féminisée, principale source d'inégalité et de fracture sociale ;
- ♦ La redéfinition des rôles de tous les partenaires économiques et sociaux, par le renforcement des capacités de l'Etat, dans ses fonctions de régulation, de coordination et de redistribution ; par le renforcement des partenariats stratégiques avec les collectivités locales, la société civile et le secteur privé, comme forces de déconcentration et d'équilibrage des pouvoirs, de mobilisation des capacités existantes dans leurs rôles d'animateurs et d'accompagnateurs des actions de proximité ;
- ♦ La réforme de l'administration publique et du système judiciaire comme instruments-clés pour le respect des droits des citoyens, avec une bonne gouvernance, une meilleure transparence et un renforcement des compétences.

c) Une attention particulière à l'objectif sur l'égalité entre les sexes s'affirme. Les sexospécificités et les préoccupations des femmes prennent désormais en compte les objectifs du millénaire en matière de développement ; à savoir :

- élimination de la pauvreté ;
- accès à l'éducation primaire pour tous ;
- promotion de l'égalité des sexes et autonomisation des femmes ;
- réduction de la mortalité infantile ;
- amélioration de la santé maternelle ;
- la lutte contre le VIH/SIDA, et d'autres maladies ;
- action pour un environnement durable ;
- mise en place d'un partenariat mondial pour le développement.

d) La ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et au-delà des réserves émises, a influé sur la législation nationale, par l'enclenchement d'un processus législatif positif.

e) Le gouvernement marocain a adopté en février 2002, une liste nationale de 30 sièges, réservés aux femmes pour les élections législatives de septembre 2002 ; ce qui a fait passer le pourcentage des femmes députées, de 0,5% à 10,8%.

Dans le domaine juridique, les principaux changements ont touché les textes législatifs et réglementaires concernant la condition de femmes : le code civil, le code du commerce, le code de procédure civile, et le code du statut personnel, perçu comme une véritable avancée, en octobre 2003.

Le Maroc a par ailleurs, largement introduit dans son système juridique les différentes conventions, déclarations, recommandations, résolutions adoptées par les Nations Unies et les Organismes spécialisés, concernant les droits des femmes.

f) Au niveau national l'élaboration du budget intègre depuis 2003, les sexospécificités. Cette action ne se décline pas encore pour toutes les préoccupations féminines au niveau régional et local.

Durant la décennie en question, les améliorations sociales, bien qu'insuffisantes, traduisent clairement cette nouvelle vision politique. Et de ce fait, nous relevons quelques indicateurs de base, témoins de cette évolution :

- ♦ Une institutionnalisation de la question féminine par la création en 1998, d'un département ministériel chargé de la condition féminine et de points focaux genre, dans plusieurs départements ministériels ;
 - ♦ La généralisation de l'enseignement pour les enfants de 6 ans, a permis d'atteindre un taux net de scolarisation de 85,4% pour les filles et de 88,7% pour les garçons (en 1990-91, seulement 23,1% pour les garçons et 17,9% pour les filles). L'année scolaire 2003-2004 a intégré dans le cycle fondamental, 6 millions de filles.
 - ♦ Une amélioration des indicateurs de prestations de santé de la mère et de l'enfant avec une espérance de vie à la naissance, passée de 65ans en 1980 à 70 ans en 1997; l'indice synthétique de fécondité de 5,9 à 3,1 enfants par femme respectivement en 1980 et 1997 ; une prévalence contraceptive de 19% en 1980 à 58% en 1997.
 - ♦ Une évolution positive des mentalités, comme en témoigne les campagnes nationales de lutte contre la violence à l'égard des femmes et de lutte contre l'abus sexuel sur les enfants ;
 - ♦ Une volonté de participer activement à l'élimination des stéréotypes en incluant la dimension genre dans les programmes éducatifs et contenus pédagogiques ;
 - ♦ Une volonté concrétisée par tout un programme d'actions du ministère de la communication pour la valorisation de l'image de la femme dans les médias (les deux chaînes publiques s'orientent vers cette stratégie). D'autres événements significatifs nous rappelons : la création en 2004, d'un conseil de surveillance de l'audio visuelle, où la présence féminine est remarquable ;
 - ♦ Un renforcement de la participation des femmes dans la prise de décision politique économique et judiciaire (35 femmes au parlement, soit 10,7% des sièges en 2002, pour seulement 0,6% aux élections en 1997) ;
 - ♦ Une amélioration du contexte juridique, dont le nouveau code de la famille en est l'ultime expression; un code qui tout en conjuguant avec subtilité valeurs sacrées de l'islam et valeurs universels des droits de la personne, par le rétablissement de la dimension de co-responsabilité des conjoints dans la famille et de la protection des femmes et des enfants, constitue à lui seul une véritable révolution de la société marocaine; et peut devenir un modèle d'inspiration, pour d'autres pays musulmans.
- g)** D'autres changements dans le paysage juridique marocain prouvent la ferme volonté du gouvernement marocain d'harmoniser les lois nationales pour la promotion des droits humains, avec les conventions internationales :
- ♦ Libre exercice du commerce par la femme (code du commerce 1996) ;
 - ♦ Passation d'un contrat de travail (code des obligations et des contrats) ;
 - ♦ Ouverture aux femmes de certaines fonctions publiques (services actifs de la police, postes de facteurs, officiers de douanes) ;
 - ♦ Adoption en avril 2002 de la loi 37-99, portant sur l'état civil : mettre le père et la mère sur le même pied d'égalité pour déclarer une naissance ; attribuer à l'enfant né de père inconnu un nom fictif ; introduire les données de l'acte de mariage/divorce sur le livret ; délivrer un duplicata à la mère ;
 - ♦ Abrogation de l'article 336 du code de procédure pénale, qui interdisait à la femme de se constituer partie civile contre son époux ;
 - ♦ Amendements du code pénal avec la disparition de la discrimination homme/femme, en cas de meurtre par l'un des époux sur la personne de l'autre ; pénalisation des violences sur les femmes (coups et blessures, viols...).

La publication au bulletin officiel en 2001, dans le but d'assurer la diffusion et l'effectivité des dispositions de la CEDAW, et d'autres conventions relatives aux droits humains, confirme cet engagement.

Le volet éducation reste primordial dans toutes les stratégies de promotion des femmes ; mais les efforts entrepris conformément aux engagements pris dans le rapport Beijing+5, gagneraient en effectivité et performance, en s'inscrivant dans une gestion plus rationnelle des dépenses publiques, et dans une interaction positive entre le national et l'international.

La lutte contre l'analphabétisme comme gage de développement humain durable, appelle à un contrat citoyen universel, -en terme de mobilisation de ressources et d'actions-, et dans un prolongement naturel aux politiques publiques d'éradication de la pauvreté et de l'ignorance, de promotion de la santé, d'égalité des chances et des opportunités dans tous les domaines de la vie publique.

i) Par ailleurs et face à la mondialisation qui affecte la production féminine majoritairement dans les métiers de l'artisanat, commence à préoccuper les pouvoirs publics et la société civile. Des initiatives pour la mise en place de centres de commerce électroniques, de développement de technologies de l'information au profit des femmes, sont en cours.

j) Les stratégies spécifiques pour l'égalité entre les sexes et la dé marginalisation des femmes ont été élaborées particulièrement dans le domaine de l'éducation formelle, informelle, et la formation continue. Les sexospécificités et les préoccupations des femmes commencent à être prises en compte dans l'élaboration des lois et des programmes dans différents secteurs, en témoignent les exemples de codes cités.

k) Ces mesures spécifiques sont de plus en plus confortées par des partenariats stratégiques entre les pouvoirs publics, le secteur privé et les ONG, ainsi que des groupes de la société civile, dans divers domaines : alphabétisation, santé travail, égalité des droits, lutte contre la violence, lutte contre la pauvreté...

l) L'effervescence du mouvement pour la promotion des femmes du Maroc, s'inscrit de plus en plus avec la participation des hommes ;

Le contexte social avec la multiplicité des axes prioritaires, met en relief la difficulté de la mission malgré tous les efforts entrepris, confirmant ainsi la nécessité de mutualiser toutes les énergies, et de fédérer tous les intervenants des secteurs public, privé et associatif, pour assurer effectivement :

- ◆ La garantie des droits des femmes à l'éducation et à la formation ;
- ◆ La promotion de la santé reproductive et l'amélioration de la santé des femmes ;
- ◆ L'établissement de conditions d'une participation équitable et durable des femmes au développement économique, dans le cadre d'un plan d'actions intégrées, de lutte contre la pauvreté et l'ignorance, visant l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi ;
- ◆ Le renforcement des capacités juridiques et de lutte contre la violence à l'égard des femmes ;
- ◆ Le développement du pouvoir politique des femmes, avec leur accès significatif aux postes de décision.

I - DOMAINES CRITIQUES D'INTERVENTION : RESULTATS ET CONTRAINTES

A / LES POLITIQUES PUBLIQUES ET OBJECTIFS STRATEGIQUES

A.1 Education, Formation et Information : facteurs de promotion sociale et de lutte contre l'analphabétisme

L'analphabétisme, d'une grande ampleur au Maroc, reste malgré tous les efforts entrepris durant cette décennie, le fléau social qui mobilise les institutions gouvernementales et non gouvernementales qui en ont la charge. L'enquête niveau de vie des ménages de 1998/1999, révèle un taux d'analphabétisme des femmes de 46% dans l'urbain, et de 62% dans le rural ; pour 21% chez les hommes dans l'urbain et 34% dans le rural.

Les objectifs stratégiques : accès à l'éducation pour tous, promotion de l'égalité des sexes, lutte contre l'analphabétisme des femmes.

1/a La scolarisation obligatoire.

Au Maroc, le dispositif législatif confortant désormais celui constitutionnel, rend effective la scolarité obligatoire, présentée comme un droit et un devoir pour tous les enfants filles et garçons, ayant atteint l'âge de 6 ans (loi 04.00) ; et la prise en compte du préscolaire en 2004.

Aux termes de cette loi, l'Etat, les parents et les tuteurs sont tenus d'une responsabilité conjointe, sous peine de sanction, afin de contribuer à réduire toutes les disparités en matière de scolarisation et plus particulièrement entre les deux sexes.

Les dépenses allouées aux secteurs sociaux dont l'éducation, représentent aujourd'hui 1/5 du budget de l'Etat et 5% du PIB. Ainsi pour remédier entre autres, à la faible fréquentation scolaire des filles rurales, et dans le cadre de l'initiative 20/20, le Maroc a développé une stratégie qui réserve ainsi, 20% du budget de l'Etat aux secteurs sociaux de base et 20% de l'aide internationale à ses mêmes services sociaux.

1/b Approche genre dans le système éducatif, stratégie de lutte contre l'analphabétisme :

Un des facteurs de blocage ayant marqué les politiques successives d'enseignement et d'alphabétisation résidait essentiellement dans le prima masculin au niveau de la conception et de la reproduction des différenciations sociales de sexes, au détriment des filles. Toutefois, depuis la quatrième conférence mondiale des femmes, et particulièrement depuis 2000, l'engagement en faveur de l'éducation des femmes est plus conséquent, du fait de :

- ♦ L'intégration de l'approche genre en tant qu'outil de planification dans les programmes d'alphabétisation et les actions de scolarisation ;
- ♦ La mise en place d'un programme d'alphabétisation fonctionnelle au profit des femmes rurales (11 488 bénéficiaires en 2001-2003, dont 8289 admises), fondé sur les activités rurales, dans le cadre de la convention avec le Secrétariat d'Etat chargé de l'Alphabétisation et de l'Education non Formelle ;
- ♦ La mise en œuvre de mesures d'incitation, de coordination et d'évaluation, pour renforcer l'impact des actions en faveur des femmes ;
- ♦ La prise en compte de données locales qualitatives et quantitatives dans la mesure des actions en terme d'adaptabilité et d'efficacité ;
- ♦ Les programmes spécifiques de proximité impliquant une plus grande participation des femmes bénéficiaires, des acteurs locaux et de la société civile, (ex : messages radio à l'échelle nationale et régionale, en langue arabe et berbère, pour lutter contre l'analphabétisme) ;
- ♦ La révision du contenu des manuels scolaires dans une dimension d'égalité entre les femmes et les hommes (référence à des personnages féminins et importance du rôle des femmes dans la société). 120 manuels scolaires ont ainsi été dépouillés pour enlever tous stéréotypes discriminatoires. Une action parallèle de la société civile s'est inscrite dans le même objectif (Espace associatif, Collectif démocratie et modernité...) ;

- ♦ La prise en compte du monde rural et de ses spécificités et contraintes, par l'instauration d'internats (dar talib et dar taliba), de cantines scolaires, de moyens de transport, de bourses et de fournitures (opération des 100.000 cartables, des 1001 écoles de la vie...), en faveur de l'appui social, réduisant la déperdition scolaire et facilitant l'accès continu des filles aux systèmes d'enseignement. Les intervenants sont pluriels, ministère de l'éducation nationale, collectivités locales, associations féminines, associations de parents d'élèves, coopératives agricoles et industrielles, fondations humanitaires et organisations internationales... ;
- ♦ La diversification de l'orientation des jeunes filles ; la loi 01.00 renforce le droit d'accès des filles à toutes les filières scientifiques et technologiques, ainsi qu'aux formations professionnelles : « l'enseignement supérieur est ouvert à tous les citoyens remplissant les conditions requises sur la base de l'égalité des chances » ;
- ♦ Révision des programmes éducatifs et des manuels scolaires, selon le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes, avec prise en compte dans les cahiers de charge pour leur réalisation ;
- ♦ Dans le cadre de l'enseignement supérieur, plusieurs chaires (Rabat, Kenitra...) et des unités de formation et recherche (UFR de Fès, Méknès...) ont été dédiés à la question féminine ;
- ♦ Institutionnalisation de l'approche genre, à travers un programme de formation étalé sur 3ans, au profit des journalistes.

A. 2 / Les Politiques Publiques et les Objectifs Stratégiques : la Femme et l'Economie

Objectifs stratégiques : éliminer la pauvreté, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; assurer un environnement durable.

La pauvreté au Maroc s'est féminisée, prenant racines dans les multiples inégalités entre les hommes et les femmes, en termes d'accès à l'éducation, aux soins de santé de base, et à l'emploi.

2/a Les politiques en faveur de la participation économique des femmes

La question du genre relative aux droits économiques des femmes, reste une des préoccupations pour lesquelles l'Etat marocain n'a pu confirmer les engagements pris lors de la conférence de Pékin, à l'instar d'autres Etats, pour deux raisons essentielles : l'absence de ressources nécessaires et la faible sensibilité des politiques macro-économiques à la dimension genre dans l'élaboration des programmes de développement. Néanmoins, depuis le début du millénaire, l'adoption de l'approche genre dans la planification et dans l'établissement du budget, concrétise la volonté politique d'assurer une distribution plus équitable des ressources et une gestion plus rationnelle et plus efficace des dépenses publiques.

Pour faciliter l'accès des femmes au secteur structuré de l'économie, des actions conjointes, des pouvoirs publics, de la société civile et des organismes internationaux, ont permis la mise en place des programmes d'appui au développement de l'entreprise féminine :

- ♦ Projets de renforcement des capacités des Femmes entrepreneurs menés par le Ministère du Commerce et de l'Industrie en collaboration avec l'ASDI et les chambres de commerce en 2000 ; et avec l'ONUDI et l'ANPME en 2003 ;
- ♦ Le Crédit Jeunes promoteurs (26% de femmes bénéficiaires) ; les programmes d'appui à l'auto emploi ; programme national des pépinières d'entreprises et d'incubation.
- ♦ Projets générateurs de revenus pour les femmes rurales (PGR) du Ministère de l'agriculture et du développement rural, avec une ligne spéciale de financement ;

Les axes prioritaires dans la stratégie d'intégration économique des femmes marocaines, sont orientés dans le sens de la lutte contre la pauvreté et la valorisation du potentiel féminin.

Les nouveaux dispositifs juridiques mis en place, restituent à la femme le droit d'accès égal à l'activité commerciale (art 17 du code du commerce publié en 1996).

En elle-même, la nouvelle législation commerciale et les juridictions spéciales, chargées de veiller à son application, renforcent l'Etat de droit économique.

Une politique volontariste en faveur de la PME, par les instruments, juridique et institutionnel : la loi 53.00 et la création de l'Agence nationale pour la petite et moyenne entreprise, avec le lancement des centres régionaux d'investissement et les programmes spécifiques de mise à niveau, engageant l'Etat dans les actions de soutien et d'accompagnement du secteur privé.

C'est dans ce cadre général, qui ne prévoit pas à titre spécifique des actions en faveur des femmes, que s'inscrit la promotion de l'entreprise féminine.

2/b Les Politiques Publiques et les Objectifs Stratégiques : La femme et la formation professionnelle

La formation professionnelle, constitue un atout social considérable qui habilite les jeunes filles à intégrer les unités de production dans les différents secteurs de l'économie et à créer leurs propres entreprises.

C'est également, un atout fondamental sur lequel des efforts particulièrement importants ont été consentis tant par l'Etat que par les ménages eux même comme étant l'une des voies les plus directes qui conduisent vers la promotion et l'épanouissement de la fille et de la femme et qui les habilite à exercer dignement un emploi rémunérateur et productif.

Mais malheureusement, ce genre de formation se trouve freinée en raison de plusieurs obstacles tels que : l'inadéquation entre les offres de formation et les offres d'emplois, les formateurs sont peu qualifiés pour résoudre certains problèmes pratiques aux femmes, matériel pédagogique non adapté, la non flexibilité des horaires et des programmes par rapport aux exigences de la femme, manque de formation adaptée à la femme rurale...

2/c L'entreprise féminine:

La promotion et le développement des PME, constituent au plan économique, social et politique, des engagements majeurs du gouvernement, visant à déployer tous les efforts nécessaires pour l'amélioration de l'environnement des entreprises (financier, services techniques, mise à niveau, foncier...). Dans ce contexte, l'égalité entre hommes et femmes ne souffre pas de discrimination, sauf que l'intervention des femmes dans le secteur formel demeure insignifiante en terme de direction d'entreprises (0,5%), comparativement au secteur informel où elles sont fortement présentes.

Les femmes dans le secteur privé, investissent les filières suivantes, soit en tant que salariées, soit en tant qu'entrepreneurs : le secteur du textile et de la confection, l'artisanat, les services, et les professions libérales.

Leur intervention est encore plus large dans le secteur informel.

2/d Le secteur informel, une économie au féminin : atout ou contrainte

L'économie informelle qui touche un nombre important de femmes issues des milieux défavorisés, du fait de leur expérience et de leur savoir faire, constitue un vivier potentiel de femmes entrepreneurs. Une stratégie de renforcement de leurs aptitudes, à travers des programmes de restructuration, s'avère être le meilleur moyen de lutte contre la pauvreté, à l'instar du PADEF, dont les objectifs visent à soutenir par voie d'incubateur, les activités entrepreneuriales des femmes (commercialisation et gestion), dans les régions économiquement fragiles ; et le renforcement des capacités institutionnelles des associations de proximité qui les accompagnent.

Pour faciliter l'accès des femmes à l'économie structurée, des actions intervenant des pouvoirs publics, de la société civile et d'organismes internationaux, ont permis d'articuler les programmes suivants :

- ◆ Aide à l'insertion professionnelle, dans un cadre d'encouragement aux entreprises (contrats emploi formation de l'OFFPPT) ;
- ◆ Mesures spécifiques au profit des diplômés chômeurs de l'enseignement supérieur ;

- ◆ Augmentation de la contribution de l'Etat au financement des différents programmes de soutien à l'emploi ;
- ◆ Espaces aménagés pour l'artisanat, les petits métiers, les services d'encadrement, d'appui et de vulgarisation ;
- ◆ Pépinières d'entreprises et centres d'incubation ;
- ◆ Loi sur le micro crédit ;
- ◆ Le renforcement institutionnel des organismes de micro financement au niveau national et régional ;
- ◆ Micro financement comme par exemple le projet MICROSTRAT qui a bénéficié en 2002, à 2000 femmes ;
- ◆ Les associations pour le micro crédit ;
- ◆ Formation et création de coopératives féminines en milieu urbain et péri urbain : programme pilote de Marrakech, "la femme n'est pas faite uniquement pour les activités domestiques" ;
- ◆ Formation des femmes rurales (60.000 bénéficiaires en 2002), dans le cadre du programme d'actions de vulgarisation agricole au niveau des Directions Provinciales d'Agriculture et des Offices de la Mise en Valeur Agricole.
- ◆ Projet ASEG permet d'évaluer l'impact de la promotion socio économique des femmes rurales dans le cadre des réalisations du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ; et de capitaliser les expériences dans ce domaine ;
- ◆ Projet, Genre et Développement, un outil de lutte contre la pauvreté, mené par le SEFSAS en partenariat avec le FNUAP ;
- ◆ les programmes de lutte contre la mendicité et la pauvreté menés par le ministère du développement social et de l'emploi ;

Aujourd'hui la priorité du Royaume du Maroc, s'attache à l'encadrement financier et institutionnel de l'économie solidaire :

- ◆ L'Agence de Développement Social, doté en 2001, de 146 millions de Dirham ;
- ◆ La Fondation Mohamed V pour la solidarité, avec la semaine nationale de solidarité, et les projets de développement socio économiques à travers tout le territoire ;
- ◆ Un crédit total de 1 milliard de dirhams, lui est accordé dans le cadre du plan quinquennal de développement économique et social 2000-2004 ;
- ◆ Un soutien financier de 76,6 millions de dirhams au profit des associations sociales en 2001 ;
- ◆ Le Fonds Hassan II a contribué à hauteur de 100 millions de dirhams pour le financement des activités des associations de micro crédit ;

2/e L'Emploi Féminin :

Ainsi au niveau des lois, le droit de la femme au travail, garanti par l'article 13 de la constitution et la législation réglementant le secteur de l'emploi, a été renforcé par la réforme du code de travail (2003), qui insiste sur l'égalité et la lutte contre toutes les formes de discrimination. Il consolide par la protection des spécificités féminines, les droits particuliers qui tiennent compte de leur fonction procréatrice ; de même qu'il interdit le travail des enfants de moins de 15 ans.

Dans ce cadre, quelques actions de formation, ont été réalisées pour les sensibiliser à la spécificité des problèmes des femmes au travail :

- ◆ Formation des inspecteurs de travail ;
- ◆ Programme international de lutte contre le travail des enfants.

Dans le secteur public, la féminisation des secteurs considérés comme des secteurs d'intervention traditionnelle des femmes comme l'éducation et la santé, connaît une évolution rapide.

Dans ses orientations, la lettre circulaire du premier ministre de janvier 2001, ouvrait les postes de responsabilités aux femmes de la fonction publique.

Cette valorisation de la femme fonctionnaire est désormais prise en compte au sein des départements stratégiques, jusque là bastions masculins, comme le Ministère des Finances (28% des cadres sont des femmes, 13% sont de hauts responsables ; et depuis 1998, une plus grande mobilité rapide des femmes dans l'administration centrale, 48 femmes en 1978, 70 en 2002) ; le Ministère de la justice (39% de l'effectif global, dont 22% de femmes responsables dans l'administration centrale, 16% de femmes magistrats).

A/3 Politiques Publiques et Objectifs Stratégiques : La Femme et la Santé

Objectifs stratégiques : réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH/SIDA et d'autres maladies.

Durant cette décennie, les pouvoirs publics ont mis en place, *différents programmes concernant la santé des femmes et de leur famille, la promotion de la maternité sans risque, l'expansion des services aux zones rurales, la planification familiale et la lutte contre la mortalité maternelle et infantile, et de lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA.*

Ainsi nous assistons :

- ♦ Au renforcement des actions du gouvernement à travers une multiplicité de programmes nationaux, régionaux, et de mise en place de cellules provinciales de santé reproductive;
- ♦ A l'amélioration de la formation des professionnels de santé, les médecins généralistes dans le domaine de l'obstétrique et de la santé familiale; le para médical (fixe ou itinérant) en santé reproductive ;
- ♦ A la mise en place d'un système de collecte et de diffusion des données, par la création d'un centre national de documentation sur la santé reproductive, et d'appui aux recherches médicales et socioculturelles sur la santé reproductive ;
- ♦ A l'amélioration de l'information auprès des bénéficiaires dont les actions restent toutefois insuffisantes et perfectibles ;
- ♦ A l'amélioration du taux d'accouchement en milieu hospitalier, avec un meilleur accueil des bénéficiaires et une grande sensibilisation des femmes enceintes, au niveau local et régional ;
- ♦ Au renforcement de la surveillance épidémiologique ; de la prise en charge des cas de IST chez la femme ; de la sensibilisation des populations à risque ;
- ♦ A la mise en place du Programme national de la santé des jeunes, en collaboration avec le ministère de l'éducation nationale ;
- ♦ Au renforcement du rôle et des capacités des ONG.

A/4 Politiques Publiques et Objectifs Stratégiques : La Femme et la Lutte Contre la Violence fondée sur le genre

Objectifs stratégiques : développer une réponse nationale contre la violence contre les femmes, et développer des bases de données nécessaires à l'étude du phénomène.

Politiques publiques

La lutte contre la violence exercée à l'encontre des femmes, a constitué depuis 1993, un axe prioritaire pour la société civile avec la création du premier centre d'écoute en 1995; confortée légalement, depuis la réforme du code pénal, initiée en 2003 ; comportant des dispositions incriminant la violence domestique, le harcèlement sexuel, ainsi que toutes sortes de violence perpétrées à l'égard des femmes.

En 1998/1999/2002, les actions de sensibilisation à la question, dans le cadre de véritables campagnes nationales menées conjointement par les pouvoirs publics et la société civile, ont brisé le silence autour de la violence à l'encontre des femmes et des abus sexuels sur les enfants ; avec l'organisation

de séminaires, d'ateliers de formation, en direction de la police, des médecins, des services sociaux, et du personnel des centres d'écoutes...

B / RESULTATS ET CONTRAINTES

B/1 Education, Formation et Information

Les politiques d'ajustement structurels ont eu des incidences négatives sur le taux de scolarisation en général et des filles dans les zones rurales en particulier, entraînant une baisse des dépenses sociales d'éducation de 11% (1983-1989). C'est dans ce contexte d'accumulation de déficits, que le gouvernement marocain, au lendemain même de la Conférence de Pékin, a mis en place, cette stratégie de développement de l'enseignement avec des dimensions multiples, formel et informel, urbain et rural, avec le préalable Genre.

Parmi les actions significatives, une série de programmes ont été mis en place par le Ministère de l'Education nationale et celui des droits de l'Homme, en trois phases : de préparation, d'expérimentation et de généralisation :

- ♦ Préparation de curricula pour l'éducation aux droits de l'Homme dans le primaire et le secondaire ;
- ♦ Formation des formateurs, d'inspecteurs, de personnels administratifs... ;
- ♦ Révision de manuels, publication de recueils.

↳ L'éducation de base.

En dépit de toutes ces difficultés, les résultats enregistrés dans l'enseignement fondamental restent significatifs, portant l'effectif des enfants scolarisés à 3,9 millions d'élèves en 2002-2003, avec une scolarisation des filles inférieure à celle des garçons, mais dont le taux de progression est plus rapide (6% en moyenne par an pour un taux global de 4%).

Le taux des enfants scolarisés en première année de l'enseignement du fondamental, a atteint en 2002-2003, 90,7% contre 37,2% en 1997-1998 ; et pour les mêmes années de référence dans le milieu rural, 87% contre 55,4%.

Un autre indicateur montre que malgré la différence sensible entre les filles (67,4%) et les garçons (82%), dans la tranche d'âge des enfants scolarisés de 7 à 14 ans, le nombre des filles qui arrivent au baccalauréat, est relativement plus élevé que le nombre des garçons, avec un taux de réussite de 60,5% pour les filles contre 60,3% pour les garçons.

Dans l'enseignement supérieur, les filières scientifiques, en dépit du faible taux des inscrits, indique une faible différenciation entre les filles et les garçons (17,26% et 10,79%). Quant aux filières juridiques et économiques les taux de fréquentation se rapprochent (46,63% et 45,20%).

↳ L'éducation non formelle et la lutte contre l'analphabétisme :

Le programme de l'éducation non formelle mis en place en 1997 par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, en complément de l'école formelle, vise à assurer aux jeunes non scolarisés, âgés de 8 à 16 ans, une formation d'une durée de 3 ans en vue de leur insertion ou réinsertion dans les cycles d'éducation formelle.

Ainsi 48 conventions de partenariat ont été conclues jusqu'en 2002, avec des ONG nationales, œuvrant dans ce domaine. 90 000 personnes ont bénéficié de ce programme dont 54 743 jeunes réinsérés, soit dans la vie active (49.777), soit dans le système scolaire (4.710), soit dans la formation professionnelle (256).

Quant à la lutte contre l'analphabétisme des femmes en général et des femmes rurales et du péri urbain en particuliers (85% de bénéficiaires), les campagnes nationales d'alphabétisation se sont multipliées (ex : Massirat Ennour), - dans le cadre d'actions conjointes ou séparées, des pouvoirs publics et de la société civile-, permettant à plus de 57% de cette population de lire et d'écrire.

B / 2 Femme et Economie

Dans le cadre de la politique de lutte contre la pauvreté, les pouvoirs publics, ne tiennent pas suffisamment compte des spécificités socio professionnelles des femmes.

En 2000, l'Agence nationale pour le développement social, prend en compte davantage les spécificités des initiatives économiques féminines. Ce champ reste toutefois, le domaine d'intervention privilégié des ONG nationales, internationales, et des organisations onusiennes.

Jusqu'en 2002, la croissance économique s'est établie à 3% alors que la croissance démographique n'enregistre qu'une très faible baisse. Il en résulte une forte demande d'emplois que le marché de travail n'intègre pas, tant dans le secteur formel qu'informel ; avec un taux de chômage de 11,8% en 2003, et de création d'emplois ne dépassant pas les 3,6%.

Malgré tout cela, l'activité féminine a connu une hausse tant en milieu urbain (16% en 1987, 23% en 1999), qu'en milieu rural (de 37% à 41%).

Cette évolution positive doit être cependant nuancée par la prise en compte de facteurs fragilisant l'activité féminine :

- ◆ Le chômage en milieu urbain (26,7% pour les femmes contre 19,7% pour les hommes). La tranche d'âge la plus touchée est celle des 25-34 ans, représentant un taux de 22% ;
- ◆ Le sous emploi des femmes d'environ 30% ;
- ◆ La précarité du statut professionnel d'aide familiale non rémunérée qui demeure dominant dans les campagnes, et ce malgré une légère baisse, passant de 69% en 1998, à 62% en 2002 ;
- ◆ Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, le déficit en développement humain se conjugue avec la faiblesse des ressources, l'insuffisance des infrastructures particulièrement en milieu rural, et le faible investissement dans les aptitudes féminines ;
- ◆ Il ne suffit pas de mettre en place des formations éducatives pour améliorer le niveau de développement humain, encore faut-il faciliter l'accès à ces équipements sociaux et en atténuer les contraintes et les charges quotidiennes pour autoriser l'épargne et l'investissement ;
- ◆ La faible structuration de l'économie solidaire, ne suscite pas encore tout l'intérêt qu'il faut lui accorder, comme mode alternatif de développement économique, malgré la force de sa réalité ;
- ◆ L'accès au crédit n'est pas le seul obstacle à l'initiative féminine, le taux d'intérêt est très élevé, ce qui constitue une charge financière affectant le fonctionnement des entreprises ;
- ◆ Peu d'informations et d'explication des mécanismes de financement par les lignes de crédits dans le cadre du partenariat national et international ;
- ◆ Le niveau d'éducation de la force de travail au Maroc est encore très réduit avec 55% des travailleurs ne possédant aucune qualification en l'an 2000 et la formation continue qui n'est offerte que par 15% des entreprises ne touche que faiblement les femmes

B/3 Femme et Santé

Selon les enquêtes ENPS-II 1992, et ENSME 1997, le quotient de **mortalité infantile est passé de 57 p mille à 36 p.mille** ; et le taux de mortalité infanto-juvénile de 76,1 p.mille à 45,8 p.mille.

Cette baisse résulte de l'usage des vaccinations et de l'amélioration des conditions de vie et d'hygiène, causes de maladies respiratoires, de diarrhées, de malnutrition...

S'agissant de la *mortalité maternelle, considérée parmi les plus élevée d'Afrique, elle a connu une baisse de 31,3% entre 1985 et 1997, en passant de 332 décès pour 100 000 naissances vivantes, à 228* ; ce chiffre reste encore élevé en milieu rural (307 pour 100 000 naissances vivantes, contre 125 en milieu urbain).

Les programmes et l'élargissement des services de planification familiale ont contribué à l'amélioration du taux de prévalence contraceptive, qui a enregistré une progression (58,8% en 1997, contre 19% en 1980), soit une augmentation de 40,7%, avec une meilleure performance en milieu rural (31,6% à 51,7%), en comparaison avec le milieu urbain (54,5% à 65,8%).

Le programme national de la maternité sans risque a permis la réduction du taux de mortalité et de morbidité maternelle, grâce aux actions de surveillance des grossesses à domicile, de suivi de l'accouchement, de prise en charge des complications obstétricales, et de soins appropriés aux nouveaux nés. Le nombre d'accouchement en milieu surveillé a connu une légère amélioration, passant de 31% en 1992 à 43% en 1997 au niveau national, et de 14% à 20% respectivement en milieu rural.

Les campagnes de sensibilisation et d'éducation auprès des femmes enceintes et allaitantes, pour lutter contre les carences en Fer et en vitamine A, menées par le ministère de la santé, ont abouti à une amélioration sensible, de la santé des femmes (pourcentage de femmes enceintes avec hémoglobine inférieur à 11g/100ml, de 45,5% en 1995 à 35,3% en 2000).

Les résultats obtenus en milieu rural, attestent de la mobilisation des pouvoirs publics, auprès des catégories les plus défavorisées, dont la réactivité dépend de l'attention et des moyens qui leur sont accordés.

L'infection par le VIH/SIDA. Eu égard de la prédominance des cas liés aux maladies sexuellement transmissibles, le Plan National Stratégique quinquennal (1996-2000), à travers ses multiples actions, s'est donné comme objectifs de renforcer ses campagnes de prévention contre l'infection au VIH au Maroc, d'assurer la prise en charge patients (les plus défavorisés d'entre eux), et de réduire l'impact individuel et communautaire pour les personnes infectées et leurs famille. D'autres actions de sensibilisation, de communication et d'éducation ont été organisées dans les écoles et les universités (Santé scolaire et Universitaire), auprès de groupes à risques, afin de renforcer la prévention, le contrôle et le suivi épidémiologique.

Des actions de santé préventive, cancer du sein et de l'utérus, diabète, maladie cardio-vasculaires, cécité..., sont menées soit par les pouvoirs publics soit par des associations, regroupant des professionnels de santé bénévoles, mettant leur savoir faire et leur expertise au service des populations les plus vulnérables, en l'occurrence les femmes du monde rural.

B/4 Femme et Lutte Contre la Violence fondée sur le genre

- ◆ Mise en place d'un point focal genre relevant de la direction générale de la sûreté nationale ;
- ◆ Création d'une entité spéciale de lutte contre la violence familiale, coiffé par un commissaire de police ;
- ◆ Collecte de statistiques mensuelles par la direction de la police judiciaire, sur les violences subies par les femmes, ventilées par âge, sexe, profession, nature de l'agression et degré de parenté avec l'agresseur ;
- ◆ Projet cadre MOR-001 « genre et développement», dont les objectifs consistent à développer les capacités des ONG, à renforcer l'assistance juridique et l'écoute psychologique des centres d'écoute, réaliser la formation des formateurs en matière d'écoute et d'assistance juridique ;
- ◆ Fonds d'appui aux associations et des centres d'écoute psychologique et d'assistance juridique, au nombre de 15 en 2003, couvrant toutes les régions du Maroc, sauf le Sud ;
- ◆ Mesures spécifiques pour protéger contre la violence, les femmes en garde à vue et les prisonnières : réforme des procédures et des institutions pénitentiaires, espaces séparés, accouchement à l'extérieur de la prison et intérêt particulier porté à la protection de l'enfant... ;
- ◆ Lutte contre le trafic des femmes et l'exploitation de la prostitution : les services gouvernementaux s'orientent vers l'aide des femmes et des filles victimes de la prostitution forcée, avec la mise à disposition de fonds aux ONG, dans une action stratégique de lutte contre les différents fléaux

sociaux susceptibles de porter atteinte à la dignité humaine des femmes, telles que la délinquance, la déperdition scolaire, la prostitution ;

- ◆ Projet MOR 03 P08 en 2003, avec ses axes stratégiques de formulation, de facilitation, d'exécution, de suivi et d'évaluation de la SLCVF et la mise en place d'un système d'information et de réseautage des centres d'écoute.

C LES ENSEIGNEMENTS :

C/1 Education- Formation-Information

- ◆ Le manque de ressources fait obstacle à l'amélioration des infrastructures de l'enseignement, à la formation des enseignants; à la qualité de l'enseignement ; et à la mise en œuvre des réformes d'envergure, à l'exemple des dispositions de la Charte, issues des travaux de la COSEF ;
- ◆ La pauvreté des ménages du monde rural conjuguée aux contraintes en terme d'infrastructures de proximité (routes, écoles, eau, électrification..), reste une source de marginalisation des populations des régions ;
- ◆ La faiblesse des mécanismes d'incitation et de coordination, de suivi et d'évaluation des actions, empêche la capitalisation des efforts et affaiblit l'impact des interventions en faveur des femmes ;
- ◆ Les carences en matière de données démonstratives locales, qualitatives et quantitatives, freinent l'adaptabilité et l'efficacité des actions engagées ;
- ◆ La faiblesse des programmes de proximité au féminin, adaptés et mobilisateurs; impliquant une plus grande participation des bénéficiaires potentielles et des acteurs locaux.

Si les efforts déployés sont maintenus et s'ils s'inscrivent dans le cadre de politiques globales, en concertation avec tous les intervenants, les déficits seront comblés dans des délais relativement moins longs ; faisant de la démocratisation de l'enseignement, la voie principale pour améliorer le niveau de vie sociale, en termes de santé reproductive, d'accès à l'emploi et de lutte contre la pauvreté, principale source de toutes les formes d'exclusion et de violence.

Toutes ces tendances vont révolutionner le paysage socio-économique du Maroc, en projetant des millions de femmes (1/3 de la population active) dans la sphère économique.

Eduquées, elles constituent, un potentiel d'ouvrières qualifiées, d'universitaires, de techniciennes, de professions libérales dont les besoins et les exigences grandissants, vont s'exprimer dans des revendications pour une égalité des droits et des chances, pour un renforcement des politiques d'intégration des femmes au développement, pour une réforme des lois les concernant dans la famille, dans le travail, dans la sphère de décision.

C / 2 Femme et Economie

Le gouvernement marocain est appelé à :

- ◆ Mobiliser le monde des affaires par des mesures d'encouragement spécifique pour la promotion des femmes entrepreneurs ; par une politique d'essaimage des entreprises ; d'externalisation des services et de parrainages ;
- ◆ Développer des fonds de garantie pour soutenir les initiatives féminines dans les régions difficiles ;
- ◆ Redéfinir les rôles d'animation économique des communes et des chambres professionnelles ;
- ◆ Renforcer la représentation féminine dans ces instances économiques ;
- ◆ Diversifier les formations professionnelles en fonction des offres sectorielles et des capacités propres aux femmes ;

- ◆ Organiser les activités génératrices de revenus, par secteur d'activité, et favoriser les alliances de secteur (confection broderie ; tissage maroquinerie...);
- ◆ Structurer et moderniser les activités économiques agricoles des femmes dans le monde rural et favoriser les alliances de secteurs, pour rapprocher économiquement le monde rural producteur et le monde urbain consommateur; le secteur formel et le secteur informel (agriculture bio, produits de transformation naturels, tourisme rural, culturel...).

C/3 Femme et Santé

Les politiques publiques ne sont pas suffisamment intégrées en terme d'approche genre. Le constat amène à la nécessité d'agir sur les aspects suivants :

- ◆ Faiblesse de la couverture sociale malgré la mise en place de l'assurance maladie obligatoire ;
- ◆ Faiblesse des infrastructures de santé dans les zones rurales, et les régions périphériques ;
- ◆ Faiblesse de la participation des femmes dans les postes de décision au niveau régionale ;
- ◆ Faiblesse de la répartition du personnel de santé, et disparités régionales et par milieu ; risque de pénurie dans les années à venir si des mesures ne sont pas prises pour renforcer la formation du personnel médical et para médical et le recrutement pour en assurer la relève ;
- ◆ Faiblesse du niveau socio-économique pour les couches le plus vulnérables, avec difficultés d'accès aux services de santé ;
- ◆ Faiblesse de programmes officiels de proximité, en dehors des campagnes de vaccination ;
- ◆ Faible implication du secteur privé de la santé (cliniques, médecins, pharmaciens...) dans le cadre de l'action citoyenne, solidaire.

Pour alléger le poids de ses contraintes, les actions pédagogiques de sensibilisation et d'information, doivent être menées dans le cadre de campagnes volontaristes de promotion de la santé (radio, télévision, communes) ; des programmes de proximité à même de toucher une plus large cible ; qui mobilisent tous les acteurs dans le domaine.

C/4 Femme et Lutte Contre la Violence fondée sur le genre

Le processus de lutte contre la violence à l'égard des femmes, est à la fois participatif et systématique :

- ◆ Participatif par l'implication dans ses phases de complication, d'acteurs et de partenaires (sûreté nationale, juristes, psychologues, sociologues, département ministériel (ministères de la santé, de la justice, la police), points focaux Genre et ONGs, intervenant dans la problématique de la violence au Maroc.
- ◆ Systématique, par l'application de techniques de pointe en matière d'analyse des besoins d'intervention.

Les mesures et modalités engagées dans le domaine de la lutte contre la violence envers les femmes ont permis d'atteindre des résultats probants, qu'il serait souhaitable de capitaliser et de pratiquer dans d'autres domaines d'actions.

II- L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

Longtemps quasi absentes du champ politique et de la sphère de décision, les femmes s'organisent en associations, plaident pour un meilleur statut juridique pour les femmes et se constituent en force de proposition, pour lever cette contradiction majeure entre la constitution qui fait de la femme une citoyenne marocaine au même titre que l'homme, et l'ancien code du statut personnel qui la figeait au rang de mineure ; aggravant les discriminations entre hommes et femmes, frein au processus de démocratisation.

Cette conscience collective de la juste place des femmes dans le contexte national, renforcée par la multiplication des actions gouvernementales et par la ratification de conventions internationales ; nourrie par le militantisme de la société civile et par la contribution effective des femmes, - et ce malgré tous les freins identifiés -, devient un atout stratégique dans l'élaboration des politiques de développement, tournée vers la modernité et l'équité sociale.

En 1993, tous ces éléments associés, avaient certes trouvé, un faible écho dans la révision du code de statut personnel ; mais au delà de leur timidité, ces modifications ont eu l'audace de désacraliser un texte longtemps intouchable et d'ouvrir la voix à d'autres nouveautés ; notamment la nomination des femmes aux postes les plus élevés de la décision dans différents secteurs de la sphère publique, avec une disparité en 2001 entre le secteur public et le secteur privé : 9,2% de membres des corps législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, et 25,7% de cadres supérieurs et membres de professions libérales.

A / Réalisations Juridiques et Institutionnelles

Cette volonté politique s'est clairement exprimée dans la Déclaration du gouvernement en novembre 2002, et dans le discours du roi en octobre 2003. Elle a abouti à des réformes au niveau des textes de lois, et à la création d'institutions et de points focaux genre dans plusieurs départements à travers le Maroc, en charge des questions d'égalité entre les hommes et les femmes.

Les avancées sont significatives :

- ◆ Dans le domaine politique et administratif, les femmes ont fait leur apparition aux hauts niveaux de la hiérarchie en tant que conseillère du roi (1 en 2000), secrétaires d'Etat (2 en 1998), ministre (1 en 2000), ambassadeurs (2 en 2000), en tant que députées et conseillères dans les deux chambres (37 en 2002) ;
- ◆ En septembre 2002, le nouveau code électoral va permettre l'accès de 35 femmes au parlement, dont 30 par le quota et 5 par les listes locales ; c'est à dire près de 10% de l'effectif de la chambre des élus ; de même que nous assistons pour la première à l'élection d'une présidente de groupe parlementaire ; d'une vice présidente du bureau de la chambre des représentants ;
- ◆ Le nouveau code du travail (2004), confirme le principe de l'égalité dans le travail entre les hommes et les femmes en matière d'emplois et de salaires ; la référence au harcèlement sexuel sur les lieux du travail comme faute grave; la durée du congé de maternité de 12 à 14 semaines.
- ◆ Le nouveau code pénal avec de nouvelles dispositions assure des garanties pour des droits de l'homme et une meilleure protection des femmes ;
- ◆ La nouvelle législation sur l'état civil introduit désormais, le droit pour les femmes de disposer du carnet de famille ;
- ◆ Le « Code de la Famille » et ses principales avancées :
 - La consécration du principe de l'égalité entre la femme et l'homme ; une égalité au niveau de la responsabilité familiale ; des droits et des devoirs des deux époux en terme de responsabilité et de prise en charge de la famille ; de l'abolition de la règle soumettant la femme à la tutelle (Wilaya) ; de l'âge au mariage (18 ans pour les deux sexes) ; du divorce consensuel sous contrôle du juge ;

- ⊙ La soumission de la polygamie à l'autorisation du juge et à des conditions légales draconiennes qui la rendent quasiment impossible ;
- ⊙ La justice et l'équité par la protection de la femme et des enfants par la mise en place des juges et des tribunaux spécialisés dans le code de la famille ainsi que la création des fonds d'entraide familiale ; par la répartition des biens entre les époux acquis durant la période du mariage ; et par la simplification de la procédure du mariage pour les marocains résidents à l'étranger ;
- ⊙ Le renforcement de la protection des droits de l'enfant dans le respect des valeurs de l'islam et des accords internationaux ; au niveau de la garde de l'enfant (pension alimentaire, logement, et autorité parentale) ; et de la reconnaissance de la paternité et de la régularisation de la situation des enfants nés hors mariage.

B / Nouveau Paysage Institutionnel :

Toutes ces péripéties de l'histoire des femmes marocaines, conjuguées à la détermination du pouvoir politique, augurent incontestablement d'une nouvelle orientation qui favorise et accompagne avec efficacité, le renforcement de l'autonomie et du pouvoir des femmes, dans les villes comme dans les campagnes, et donne sa toute légitimité au département ministériel qui en a la charge, et à la nécessité d'en renforcer les capacités et les pouvoirs.

Créé en 1998, ce département a connu quelques changements depuis sa création. **Le Secrétariat d'Etat chargé de la Famille de la Solidarité et de l'Action Sociale (SEFSAS)**, est aujourd'hui rattaché au ministère de l'Emploi et de l'Action sociale.

Les grands axes du Plan d'action 2003-2007 du Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de la Solidarité et de l'Action Sociale (SEFSAS), dont les objectifs consistent à :

- ◆ Accompagner le changement suite à toutes les réformes engagées,- notamment le projet de code de la famille -, en participant activement à la campagne de sensibilisation et de communication s'y rapportant ;
- ◆ Développer un partenariat dynamique avec la société civile, et plus particulièrement les associations féminines ;
- ◆ Contribuer à la sensibilisation et à l'intégration de l'approche genre dans le processus de planification et à la mise en place de l'audit genre ;
- ◆ Harmoniser les actions de lutte contre toutes formes de discrimination et de violence fondée sur le genre, par la mise en place et le suivi d'un plan opérationnel de la SNLCVF ;
- ◆ Impulser les transformations nécessaires à tous les niveaux de la vie sociale, en se constituant en une véritable force de proposition.

C) Actions Engagées.

Dans ce nouveau contexte et étant donné l'ampleur de sa mission, le SEFSAS a lancé une série de projets en partenariat national et international :

Projets de coopération :

- ◆ Projet phase 1 : genre et développement (UNFPA/FNUAP. PNUD. UNIFEM. Gouvernement Italien) ;
- ◆ Projet phase 2 : promotion de l'égalité de genre et de lutte contre la violence fondée sur le genre ;
- ◆ Le projet mené entre 2003 et 2006 par le SEFSAS en coopération avec la GTZ, assure un appui aux institutions étatiques, aux ONG et au secteur privé pour l'élaboration d'un audit social selon l'approche genre et la mise en œuvre de politiques et programmes qui intègrent cette approche ;

- ◆ Le projet de l'espace multifonctionnel de Ouarzazate, un projet de genre et développement financé par la coopération belge ;
- ◆ Le projet avec le FNUAP, autour de la stratégie de lutte contre la violence à l'égard des femmes, en terme de formation, accompagnement et suivi des points focaux ; et d'études ;
- ◆ Le projet gendéristion du budget (UNIFEM, Banque mondiale et Ministère des Finances) ;
- ◆ La création du Centre marocain d'Information, de documentation, et d'études sur la femme, (CMIDEF), initié par le SEFSAS en partenariat avec l'Union Européenne. Le CMIDEF aura pour mission première d'apporter un appui à l'ensemble des politiques nationales de promotion des droits des femmes. Pour cela, il mettra en place des services techniques pluridisciplinaires afin d'aider le SEFSAS, département gouvernemental chargé de la question de la femme, à centraliser et à évaluer les actions menées auprès des femmes et de permettre à un certain nombre de décideurs d'initier de nouvelles actions et mettre en place de nouveaux programmes intégrant l'égalité entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de la prise de décision et de réalisation. Les rattachements et l'organisation des services compétents dans le domaine de la femme sont multiples et différents. Compte tenu de la multiplicité des acteurs dans le domaine de la question féminine, le CMIDEF, se donne comme objectif de coordonner les efforts, de centraliser l'information et de rendre visibles toutes les actions et réalisations concernant les femmes.

D / Les Associations Féminines

Nombreuses et actives dans tous les domaines de la vie sociale, elles ont constitué, une véritable force de négociation et de proposition. Les résultats enregistrés s'annoncent remarquables au vu de la dynamique qu'elles ont impulsée autour de la question féminine au Maroc ; et encourageant à la lecture des actions positives entreprises dans tous les domaines.

Les politiques publiques, en faveur de la promotion du tissu associatif, s'articulent sur plusieurs axes :

- ◆ Législatif, par l'harmonisation des dispositions juridiques sur les libertés publiques ;
- ◆ Financier, par des mécanismes conventionnels de contribution à la réalisation de projets associatifs. Le SEFSAS a financé en 2003 plus d'une centaine de projets, aux termes de conventions sur l'ensemble du territoire du royaume ;
- ◆ Institutionnel, renforcement des ONG (formation, appui à la gestion, détachement du personnel...).

Réalisations

- ◆ Elles agissent dans le secteur de la santé, de l'éducation, de la loi, de l'économie, elles se sont multipliées depuis 1995, et constituent aujourd'hui une force incontournable. Elles ont largement contribué aux réformes qui ont révolutionné le paysage économique et social du Maroc. Et par la même occasion, de part leurs actions multiples de proximité, elles ont contribué à la transformation des mentalités ;
- ◆ Aujourd'hui certaines d'entre elles sont membres des conseils consultatifs des droits de l'homme, de médias ; elles sont associées dans l'élaboration des politiques et des réformes, comme pour le code de la famille, le livre blanc de la PME PMI... ;
- ◆ Le mouvement associatif pour les femmes a constitué cet espace de la prise de parole et de position en public; de l'occupation du terrain par les actions de proximité qu'elles ont développées auprès des populations cibles avec la lecture de leurs besoins; et prouvé de ce fait, le gain que la société fait en les associant pleinement dans tous les domaines de la vie publique, et la qualité d'interface qu'elles constituent entre les populations locales et les pouvoirs publics ;
- ◆ Les femmes font la politique dans les associations, elles expriment de ce fait leur vision dans le domaine qui les mobilisent, et le projet de société auquel elles adhèrent.

Contraintes et défis

Le mouvement associatif est important pour participer à la transformation sociale dans le sens de la modernité et de la démocratie; mais reste limité. Pour que son action s'inscrive dans le sens de la pérennité et de l'efficacité ; il y a urgence à :

- ◆ Renforcer les capacités des associations, structure organisationnelle (locaux, moyens humains, financiers) et professionnalisme ;
- ◆ Renforcer le partenariat avec le secteur public, en les associant davantage aux politiques et stratégies des pouvoirs publics ;
- ◆ Renforcer le partenariat avec le secteur privé, en leur accordant la qualité d'utilité publique et de ce fait leur permettre des partenariats avec les entreprises afin de réaliser plus d'actions solidaires, encouragées par les déductions fiscales ;
- ◆ Accroître les possibilités de leurs représentations dans les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, dans les institutions internationales, avec une facilitation des moyens et des procédures. La construction des compétences des ONG, passe par le renforcement institutionnel et l'amélioration des capacités de gestion, et ce dans un contexte de dialogue, de participation et de transparence.

III- LES GRANDS DEFIS ET LES PERSPECTIVES

Pour affronter avec plus d'efficacité les défis du moment, d'ici l'horizon 2015, le Maroc doit être capable d'influencer les exigences de la nouvelle donne économique et politique; avec la contribution de tous et de toutes à son édification, dans des conditions de confiance, d'espoir et de mobilisation de toutes les énergies nationales.

Conscient que son développement économique et social passe inéluctablement, par le développement des hommes, des femmes et des enfants qui constituent sa richesse, source de toutes les autres richesses ; il s'est attelé à combler les déficits que connaît son potentiel humain dans plusieurs domaines et à le valoriser; conformément aux indicateurs de base du développement humain : l'espérance de vie à la naissance, le taux d'alphabétisation, et le taux de scolarité.

Les progrès enregistrés dans les domaines prioritaires de la scolarisation à l'enseignement fondamental et de la couverture médico-sanitaire, ont permis à l'indice du développement humain (IDH), bien qu'encore faible, de passer de 0,537 en 1990 à 0,630 en 2002. L'estimation de l'IDH, marque une variation selon le sexe et la région; ainsi pour les mêmes périodes de référence, l'indice pour les femmes est de 0,4393 pour Marrakech, Tensift, El Haouz, Taza, El Hoceima, Taounate; et de 0,504 à Guelmim et Smara.

Il s'est avéré que les avancées réalisées sont plus significatives et plus efficaces, en terme d'impact sur tous les domaines de la vie, quand les politiques et les stratégies mises en œuvre impliquent quantitativement et qualitativement les femmes.

Aujourd'hui la nécessité d'inclure l'approche genre dans toutes les stratégies de développement, n'est plus à démontrer. Les politiques et les actions d'intégration des femmes au développement, ne seront efficacement porteuses de résultats, que si elles sont formulées et réalisées sur le fondement de la lutte contre les causes et les effets de la pauvreté dont les femmes sont les principales victimes.

Les avancées enregistrées, ne peuvent devenir pérennes et continuer à influencer positivement sur la société toute entière, que dans la mesure où elles permettraient aux femmes d'affirmer leur autonomie et de mettre en pratique leurs énergies et vocations personnelles dans tous les domaines de la vie privée et publique, et plus particulièrement comme co-décideurs, acteurs et bénéficiaires directs des actions menées dans le cadre des politiques de développement.

Plus de pouvoirs pour les femmes et les jeunes impliquent plus de devoirs et de responsabilités ; dans un état de droit, qui se construit avec des hommes et des femmes, face à un contexte de globalisation, compétitif et exigeant :

Les pouvoirs publics projettent pour l'échéance 2015 les actions stratégiques suivantes :

- ◆ Renforcement de la démocratie et protection des libertés et des droits ;
- ◆ Atténuation des inégalités entre les hommes et les femmes, des inégalités régionales ;
- ◆ Relance d'une croissance économique, forte, soutenue et partagée (5%) ;
- ◆ Généralisation de la scolarité, et éradication de l'analphabétisme; avec plus d'efforts en faveur de la jeune fille rurale ;
- ◆ Elargissement d'une façon optimale, de l'accès aux services sociaux, et infrastructures de base dont principalement les soins de santé de base, le désenclavement, l'électrification rurale, l'alimentation en eau potable des populations rurales et le logement décent ;
- ◆ Réduire de trois quarts d'ici 2015, le taux de mortalité maternelle.

La lecture du bilan de l'action publique en faveur des femmes ne peut se faire indépendamment d'une analyse globale des politiques du développement humain au Maroc. Il reste que le principal préalable est la lutte contre la pauvreté, par l'élimination des disparités entre les hommes et les femmes, entre les

régions, entre les milieux socio économique, dans un contexte global où la croissance, levier de l'emploi au Maroc, n'évolue pas d'une façon parallèle avec la croissance de la force de travail.

Quelle vision d'avenir, quelles politiques de coordination et quels instruments s'avèrent nécessaires pour la mise en place et le suivi en matière de l'éducation, d'innovation technologique, de savoir, de créativité, de santé, de diversité culturelle, de sport et d'autres, pour la prochaine décennie, et qui profiteraient réellement aux femmes ?

Quels cadres institutionnels peuvent impulser des incitations réelles pour la participation effective des femmes ; et dans quels cadres d'organisation ?

RECOMMANDATIONS

Ces recommandations peuvent être regroupées en cinq volets d'actions :

AGIR DANS LE DOMAINE DE FORMATION –COMMUNICATION- EDUCATION - ALPHABETISATION

- Harmoniser toutes les formes d'intervention aux niveaux local, régional, national ;
- Déterminer les zones géographiques prioritaires où les femmes puissent participer à des activités économiques durables, avec une adéquation formation-emploi ;
- Elaborer des outils éducatifs et des campagnes d'information à même de faire connaître les rôles et les contributions des femmes et leur influence sur la maîtrise de leur fécondité;
- Renforcer le processus d'amélioration de l'image de la femme dans tous les circuits de communication (livre scolaire, campagnes publicitaires, média...)
- Former à la création, à la gestion et au développement de l'entreprise ;
- Former aux nouveaux métiers et réhabiliter ou rénover les métiers d'art et d'artisanat ;
- Créer des centres de formation pour les femmes en général et les femmes rurales en particulier ;
- Former aux nouvelles technologies et doter de matériel et bureautique adéquats les structures collectives et communautaires.

AGIR DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE

- Agir sur le capital, en sensibilisant les femmes à mobiliser une épargne ;
- Encourager la constitution de fonds solidaires : capital social, fonds de mutualité, fonds de garantie... ;
- Encourager par des structures d'encadrement et des mesures incitatives à créer des unités en valorisant les ressources locales ou régionales et à partir des savoir-faire des femmes : produits de terroir, tourisme rural et culturel... ;
- Mettre en place des structures relais entre les unités créées, individuelles ou collectives, et les institutions à même d'intervenir dans la circulation des produits ou la mobilisation des financements (coopératives de services, banques, administration, sociétés de développement des ventes) ;
- Sensibiliser les pouvoirs publics et les collectivités locales notamment les communes à leur rôle d'animateurs économiques et par les facilités et les allègements qu'elles doivent consentir aux entrepreneurs de façon générale. Le guichet unique au Maroc est encore en projet, et ce sont des procédures lourdes qui handicapent la démarche entrepreneuriale ;
- Mettre en place une banque de projets concrètement maîtrisables et durables ;
- Développer l'accès au marché par l'amélioration des infrastructures et des services ;
- Encourager une politique locale de pépinières en focalisant sur l'accès au foncier, zones commerciales, industrielles ;
- Inciter à une culture d'entrepreneuriat et d'auto-prise en charge pour limiter le problème du chômage, par une politique générale d'accompagnement.

AGIR SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES DE SANTE

- Améliorer la santé reproductive et la lutte contre les IST/SIDA ;
- Améliorer l'accès et la qualité des services de santé, et réduire les disparités régionales et par milieu ;
- Accroître le système de prévoyance sociale encore très faible : 15% de la population marocaine en 2003 ;
- Elargissement effectif du régime d'assurance maladie obligatoire aux femmes en difficulté avec un fond d'assistance médicale et des systèmes de mutualisation.

- Renforcement des programmes de proximité ;

AGIR SUR LES MECANISMES INSTITUTIONNELS ET LES POUVOIRS POLITIQUES

- Renforcer les capacités des structures chargées des questions de l'égalité entre les hommes et les femmes (département ministériel, points focaux genre...) ;
- Lever les réserves dans le cadre des conventions internationales ;
- Veiller à l'application stricte des lois ;
- Renforcer l'institutionnalisation du genre dans la planification sectorielle et dans les programmes d'actions ;
- Renforcer les droits des femmes notamment en ce qui concerne la réforme du code de la nationalité (art 6) ; les autorisant à octroyer la nationalité marocaine à leurs enfants dans le cadre d'un mariage avec un non marocain;
- Appuyer la proposition de loi destinée à amender l'article 6 du code de la nationalité marocaine, autorisant la femme à octroyer la nationalité marocaine à ses enfants, même si leur père est étranger ;
- Renforcer le rôle des femmes dans les structures du pouvoir politique et des institutions judiciaires ;
- Renforcer la présence des femmes dans la présidence des commissions parlementaires ;
- Appuyer la présence des femmes dans les instances de direction des partis politiques et exercer une action sur ceux-ci pour prendre en compte les mesures nécessaires afin de corriger la faible représentation des femmes dans les communes : 127 femmes pour l'ensemble du Royaume (0,5% de l'effectif global);
- Développer les moyens d'accès des femmes dans les organisations professionnelles ;
- Assurer l'égalité de traitement à compétence égale dans toutes les sphères d'intervention hommes/femmes, dans toutes les sphères privées et publiques.

AGIR SUR LES STRUCTURES ASSOCIATIVES

- Multiplier les mécanismes de partenariats pouvoirs publics sociétés civiles et les inscrire dans une démarche concrète, concertée, continue sans risque de ponctualité ;
- Intéresser les femmes à leurs propres projets dans une dimension pédagogique ;
- Faire du mouvement féministe actuellement en effervescence, mais insuffisamment structuré, un instrument de lobbying et de mobilisation ;
- Faire de la promotion de la femme une démarche active, consensuelle, pérenne.

ABREVIATIONS

BAJ 1 : Programme de priorités sociales (Barnaoul Al Aoulaouiyat Al Ijtimaiya)

PAGER : Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau potable des populations Rurales

PNER : Programme National d'Electrification Rural

PERG : Programme d'Electrification Rural Globale

CEDAW : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
(Convention on the Elimination of all Forms of Discrimination Against Women)

UFR : Unité de Formation et de Recherche

COSEF : Commission Scientifique d'Education et Formation

CMIDEF : Centre Marocain d'Information, Documentation et d'Etudes sur les Femmes

IDH : Indice de Développement Humain

ONUUDI : Organisme des Nations Unies pour le Développement Industriel

PME : Petite et Moyenne Entreprise

OFPPT : Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

ONG : Organisation Non Gouvernementale

IST : Infection Sexuellement Transmissible

SNLCVF : Stratégie Nationale de Lutte Contre la Violence contre les Femmes

PIB : Produit Intérieur Brut

SEFSAS : Secrétariat d'Etat chargé de la Famille de la Solidarité et de l'Action Sociale

ASEG : Analyse socio-économique selon le Genre

ENPS II : Enquête Nationale sur la Population et la Santé – 1992.

ENSME : Enquête Nationale sur la Santé de la Mère et de l'Enfant.

ASDI : Agence Suédoise pour le Développement International.

ANPME : Agence Nationale pour la Petite et Moyenne Entreprise.

PADEF : Programme d'Appui au Développement de l'Entrepreneuriat Féminin.

Bibliographie

- Stratégie Nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Royaume du Maroc – Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de la Solidarité et de l'Action Sociale – 2003.
- Actes de la journée d'étude sur le thème : "Quel partenariat avec les ONG pour la promotion des femmes au Maroc" Rabat 2003. Secrétariat d'Etat chargé de la famille de la solidarité et de l'action sociale.
- Rapport national relatif aux objectifs du millénaire pour le développement – décembre 2003.
- Enquête Nationale sur la santé de la mère et de l'enfant (ENSME) 1997 : Ministère de la santé - Direction de la planification et des ressources financières, PAPCHILD.
- Indicateurs socioéconomiques relatifs à l'intégration des femmes dans le développement - Ministère des Affaires Etrangères et Coopération - Direction de la coopération multilatérale - novembre 1996.
- Les instruments internationaux relatifs aux droits des femmes - Ministère des Affaires Etrangères et Coopération - Direction de la coopération multilatérale – mars 1997.
- Etude portant sur l'élaboration de la stratégie d'action de la promotion de la femme au Maroc. Edesa 1995.
- Mesures de la contribution de la femme au développement. Etude de type méthodologie sur les activités exercées par la femme – Ministère chargé de la Population - Direction de la Statistique – 1997.
- Hommes et Femmes en chiffres 2003 : Royaume du Maroc, Haut Commissariat au Plan, Direction de la Statistique.
- Femmes marocaines en chiffre. Ministère chargé de la condition de la femme, la protection de la famille et de l'enfance, et l'intégration des handicapés – 2000.
- Forum National : Ensemble contre la Violence à l'égard des Femme. Ministère chargé de la condition de la femme, la protection de la famille et de l'enfance, et l'intégration des handicapés mars 2002.
- Les représentations dominantes de la place des femmes dans la vie politique. Ministère chargé de la condition de la femme, la protection de la famille et de l'enfance, et l'intégration des handicapés – avril 2002.
- Légitimité des mesures proposées par le plan national d'intégration de la femme au développement (le Réseau de soutien au plan – mars 2002).
- Les Discriminations à l'égard des femmes dans la législation pénale marocaine : ADFM (Ed. le Fenec).
- Colloque régional sur le thème "Femmes arabes et africaines face aux défis du 21^{ème} siècle". Secrétariat d'Etat chargé de la protection sociale et de l'enfance – avril 2000.
- Nouvelles et principales dispositions de la loi 03.70 portant code de la famille telles qu'elles ont été adoptées par le parlement.
- Dalil pour l'égalité dans la Famille au Maghreb : Collectif 95.
- Guide relatif aux institutions et mécanismes nationaux de protection des droits de l'Homme. Centre de documentation, information et formation en droits de l'Homme – CDIFDH -janvier 2004.
- Rapport de la 23^{ème} Assemblée générale des Nations Unies.
- Rapport de développement humain (gouvernance et accélération du développement humain)- PNUD Maroc 2003.
- Rapport Arabe sur le Développement Humain : Créer des opportunités pour les générations futures. Fonds arabe de développement économique et social des nations unies - 2002.
- Plan d'action national pour l'intégration de la femme au développement : les mesures. Ministère du développement social, de la solidarité et de la formation professionnelle – mars 1999.
- Les coopératives de femmes au Maroc. Ministère des affaires générales – mai 1999.
- Rapport du Maroc CEDAW - 2002.
- Lettre Info sur le Genre, n°11 mars 2002 (PNUD bureau Rabat Maroc).